

**Délibération du Conseil Municipal
Commune de LAUZERTE****D.2023 - 37**

Acte : 3.5.3

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE
MRS, BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME NEGRE A BASSO-GUICHARD
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOE, MME BOURCIER

Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 05/04/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PARTAGEES AVEC
« LA MUTUALITE FRANÇAISE »**

Monsieur le Maire signale au Conseil que dans le cadre de l'organisation de séances gratuites de prévention à destination des séniors, l'organisme « **LA MUTUALITE FRANÇAISE** », souhaite utiliser :

- La salle de l'Eveillé Amanda Mills, pour la période **du 23 au 24 mai 2023 inclus** afin d'organiser ces séances de prévention santé séniors.

Il est nécessaire d'établir une convention d'utilisation de salles avec cet organisme.

Monsieur le Maire souhaite soutenir cette action en mettant gratuitement à sa disposition **la salle de l'Eveillé Amanda Mills**. Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par la signature de la convention d'utilisation annuelle mise à jour en août 2022 et qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des locaux pour cet organisme.


Après lecture du modèle type de la convention pour l'utilisation des salles communales mise à jour en août 2022, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention jointe au dossier de conseil et transmise avec la convocation, ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec l'utilisateur suivant.

- « **La Mutualité Française** »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention jointe au dossier de conseil ainsi que les éventuelles nouvelles demandes, avec « **La Mutualité Française** » afin qu'ils puissent proposer leurs activités dans les salles communales ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
François LE MOING

